

GALFANE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 22 RUE DES CROIX BLANCHES,
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
R.C.S. MELUN 904 620 945

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
Du 24 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt-quatre décembre à seize heures.

Madame Lali ABDALLAH, Présidente et Associée Unique de la société GALFANE, Société par action simplifiée, au capital de 30 000 euros dont le siège social est au 22 Rue des Croix Blanches, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 904 620 945, propriétaire de la totalité de 3000 actions composant le capital social.

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été établis par le Président elle-même.

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- L'affectation du résultat de cet exercice,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 643 euros et les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 2 185 euros au poste de :

- Report à nouveau débiteur, soit 2 185 €

Depuis la constitution de la société, l'Associé Unique constate qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Président et Associée Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Lali ABDALLAH



Présidente

Désignation de l'entreprise

GALFANE

Néant

*

Adresse de l'entreprise

22 RUE DES CROIX BLANCHES 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

SIRET

90462094500017

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

12

				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial * Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	10 000	042	10 000
	Total I (5)	044	10 000	048	10 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	072	10 300	074	10 300
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	18 020	086	18 020
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	28 320	098	28 320
Total général (I + II)		110	38 320	112	38 320
PASSIF				Exercice N	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		15 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau		134		(1 295)
	Résultat de l'exercice		136		(2 185)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		11 520
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		172	
	Comptes courants d'associés		173		
	Autres dettes		175		26 800
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		26 800	
Total général (I + II + III)		180		38 320	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		GALFANE		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	2 035	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
			dont amortissement du fonds de commerces			255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	2 035		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(2 035)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)		{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	150	
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(2 185)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 185	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	150		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
			JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354	2 035	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * 1 210 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	2 035		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD